



Délibérations du Conseil métropolitain

Séance du 06 juillet 2018

OBJET : DEPLACEMENTS - Schéma directeur des itinéraires cyclables

Délibération n°

Rapporteur : Yann MONGABURU

PROJET

Le rapporteur(e), Yann MONGABURU
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : DEPLACEMENTS - Schéma directeur des itinéraires cyclables

Exposé des motifs

Par délibération en date du 19 décembre 2014, le Conseil métropolitain a défini la politique cyclable métropolitaine sous forme d'un plan d'actions articulé autour de quatre dimensions principales, à savoir les aménagements de voirie, le stationnement, les services et l'incitation au changement de comportement.

Dans ce cadre, a été initiée, en lien étroit avec les communes, une démarche d'étude relative à l'ensemble du réseau cyclable métropolitain, lequel compte 320 kilomètres de pistes et bandes cyclables ainsi que 72 kilomètres de voies vertes, ayant pour objet de :

- réaliser un diagnostic du réseau cyclable existant permettant notamment d'identifier les discontinuités ainsi que les points accidentogènes ;
- hiérarchiser le réseau cyclable (Chronovélo, liaisons secondaires assurant l'irrigation du territoire et desservant les principaux équipements et liaisons de desserte locale) ;
- élaborer un réseau cyclable cible à horizon 2030 ;
- définir un programme d'intervention sur le réseau cyclable secondaire en lien avec le déploiement du réseau Chronovélo, avec la volonté de favoriser le rabattement sur ce dernier, au regard des discontinuités et points accidentogènes identifiés mais également des opportunités représentées par la programmation d'autres travaux.

Il importe de relever que, dans le cadre des échanges avec les communes, un vif intérêt a été exprimé s'agissant de nouveaux aménagements de type chaussée centrale à voie banalisée, aussi dénommés « chaucidou ».

Cette démarche globale d'étude, présentée en Commission Mobilités le 09 juin 2017, a été :

- soumise pour avis aux communes durant l'été 2017 avec l'envoi à chaque Maire des différentes cartographies : diagnostic, proposition de réseau cible hiérarchisé, investissements envisageables à long terme,
- présentée en comités de déplacements à l'automne 2017 avec exposé des cartographies et des nouveaux concepts d'aménagements envisagés (comme la vélorue ou le chaucidou).

A l'issue de ces rencontres, les cartographies ont été mises à jour afin de prendre en compte les différentes remarques.

Il convient aujourd'hui de valider ce schéma directeur des itinéraires cyclables sur la Métropole qui contribuera à l'atteinte de l'objectif d'un triplement de la part modale du vélo et à assurer une plus grande sécurité mais également lisibilité des itinéraires cyclables.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Vu la délibération cadre du 19 décembre 2014

Après examen de la Commission Mobilités du 15 juin 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain décide :

- D'adopter le schéma directeur cible des itinéraires cyclables ci-annexé fixant la structuration du réseau cyclable métropolitain.

